son client, la débitante lui répondit qu'elle lui faisait cadeau des consommations et l'invita à se retirer. Mais Willocq, s'étant rendu compte que son interlocutrice était seule, sortit de dessous son veston une matraque et en asséna un coup violent sur la tête de la cabaretière, qui s'enfuit pervient le sang en abondance.

Willocq la poursuivit, la saisit à la gorge et la renversa sur une table en lui demandant où se trouvait son argent. Mme Laurent indiqua à son agresseur l'emplacement d'un portefeuille contenant 735 fr., et s'évanouit. Quand elle reprit ses sens, Willocq avait disparu. Arrêté quelque temps plus tard et reconnu par sa victime, il ne fit aucune difficulté pour passer des aveux.

A l'audience

Willocq est le type acheté du traineur de rues, lié à une fille de mauvaise vie et en quête d'un mauvais coup.

Cyniquement et sans une expression de regret, il relate par le menu la scène de l'agression. Il déclare sur une interpellation du président:

— J'aurais eu mal au cœur de tuer! »

puis: « J'ai acheté des vêtements avec l'argent et j'ai été me faire raser et coiffer! »

— Avez-vous donné de l'argent à votre amie?

— Non.

Spontanément, il ajoute:

— J'ai fauté, je dois réparer!

Le réquisitoire et les plaidoiries

Après l'audition de quelques témoignages, dont celui de Mme Laurent, le ministère public requiert une peine de travaux forcés.

Puis la défense, Me Dubois, avocat au barreau de Douai, plaide l'indulgence, s'efforçant même de faire accorder à Willocq le bénéfice de la loi de sursis.

L'application de la nouvelle loi

Le jury rend un verdict affirmatif mitigé de circonstances atténuantes, puis se retire avec les magistrats de la Cour d'assises pour délibérer sur l'application de la peine.

Cette délibération prend un bon quart d'heure, à l'issue duquel Willocq s'entend condamner à sept ans de réclusion, dix ans d'interdiction de séjour et à 1 franc de dommages-intérêts envers Mme Laurent.

L'application de la nouvelle loi n'a donné lieu à aucun incident. Toutefois, les débats sont sensiblement allongés et l'obligation imposée au greffier de rédiger l'arrêt séance tenante complique quelque peu la procédure. Mais les jurés — qui sont les principaux intéressés — se montrent pleinement satisfaits de l'extension qui est donnée à leurs pouvoirs de magistrats populaires.

Serge de Lenz devant la justice belge

Bruxelles, 18 avril. — Serge de Lenz a comparu de nouveau ce matin devant la huitième Chambre de la Cour d'appel de Bruxelles.

Au début de l'audience, les docteurs belges qui ont été chargés par la Cour d'examiner de Lenz ont confirmé les conclusions de leur rapport. Ils affirment que le prévenu présente à un certain degré un déséquilibre mental, mais celui-ci n'est pas suffisamment grave pour faire tomber le prévenu sous le coup de la loi de défense sociale et peut tout simplement entraîner une atténuation de sa responsabilité pénale.

M. Edgar Léclon, médecin français, qui examina de Lenz en France, n'est pas de cet avis et déclare que le prévenu ne se rend pas compte des conséquences de ses actes. Il ne peut pas contrôler ceux-ci. C'est un fou mental, un anormal. Si la loi belge de défense sociale existait en France, je dirais que c'est pour lui qu'elle a été faite. Le médecin français estime donc que Serge de Lenz doit tomber sous l'application de la loi de défense sociale.

M. Legrain, autre médecin français, qui a aussi examiné Serge de Lenz en France, souscrit au rapport des médecins belges, mais il estime que les conclusions de ceux-ci sont trop formelles.

Le déséquilibre de de Lenz est grave et celui-ci doit être interné pendant un temps plus ou moins long pour subir un traitement suivi et prolongé.

Les avocats de de Lenz réclament alors l'internement du prévenu en vertu de la loi de défense sociale.

La Cour tient l'affaire en délibéré et rendra son arrêt mercredi.

BERLIET

Notre grande firme Lyonnaise qui vient de réussir une démonstration sensationnelle avec ses véhicules à moteur Diesel au concours militaire de la traversé du Sahara, rappelle aux industriels et entrepreneurs qu'elle tient à leur disposition :

un camion à moteur Diesel

Economie de 80% sur le prix du carburant, démarrage instantané aux basses températures, vitesse commerciale élevée, matériel robuste recommandé pour les gros travaux d'entreprise et les transports rapides sur route. Démonstrations, essais à volonté sans frais ni engagement pour le demandeur.

S'adresser : **Automobiles M. BERLIET**
197, Rue Nationale, 197 — LILLE
(Téléphone 16-06) 276214d

LE ROI DES BELGES, REVENANT DU CONGO EST ARRIVÉ A KARTOUM

Khartoum, 18 avril. — Revenant du Congo, le roi des Belges est arrivé ce soir à Khartoum, à bord d'un hydravion militaire anglais.

Lettre du Maroc

LA QUESTION MINIÈRE : RÉSULTATS ET ESPÉRANCES

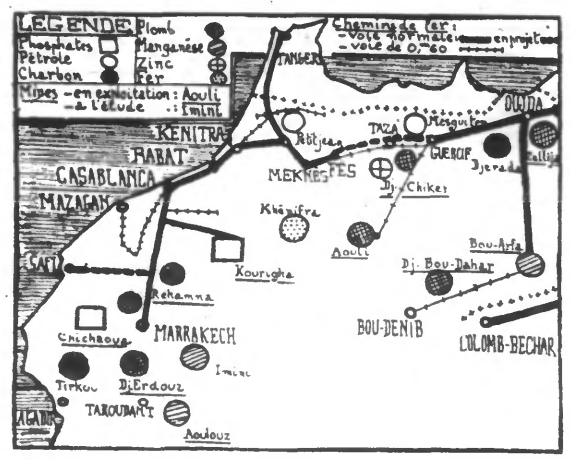

Rabat, 14 avril 1932.

La question minière prend au Maroc une importance croissante. On forme vers l'exploitation du sous-sol marocain de grands espoirs. On a compris ces dernières années ce que pouvait avoir désormais une économie orientée trop exclusivement vers la production des céréales, et on attend du développement de l'industrie l'équilibre et la sécurité qu'apporte la diversité dans la vie économique.

Récemment encore M. Lucien Saint affirmait sa volonté de favoriser le plus possible l'activité minière. La souplesse et le caractère libéral du règlement minier marocain ouvrent à l'initiative privée les voies les plus larges.

Ces formalités accomplies, l'Etat chérifien n'intervient que pour percevoir une taxe légère (3 et 5 % sur la valeur du minerai extrait) et pour collaborer avec l'industrie privée par l'intermédiaire du Bureau de Recherches et de Participations minières.

D'autre part, on le sait, l'Etat chérifien s'est réservé le monopole des phosphates en raison de l'importance spéciale que devait prendre leur exploitation dans l'économie générale du Maroc.

Seule, jusqu'ici, la vente des phosphates atteint un chiffre d'une réelle importance. L'Office fut créé en 1920; en 1923 il vendait 721.000 tonnes, et en 1930, 1.779.000.

L'exploitation des autres mines, plomb, manganèse, zinc, graphite, n'est actuellement qu'à ses débuts. Nous en sommes surtout encore au stade de la prospection des mines et des essais.

Le plomb est abondant au Maroc; des gisements sont actuellement exploités par des sociétés différentes, dans la région de Marrakech (Dechar et Rehamma), dans le Haute-Moulouya (Aouli et Bou-Sellham), au Sud de Taza (Dj. Chiker), au Sud d'Oujda (Dj. Zellidja et Djerf Orgzem), au Nord-Est de Bou-Denib (Dj. Lou Dokar). L'exportation totale du minerai de plomb pour l'année 1930 n'est que de 7.142 tonnes; mais on peut espérer dans quelques années, étant donnée l'importance des gisements, une production annuelle de 35 à 40.000 tonnes de métal.

Le zinc (Dj. Chiker) a donné en 1930 114 tonnes et le graphite: 65.

Les mines de manganèse de Bou-Arfa ont exporté dans la même année, 1.212 tonnes. D'autre part, le 3 mars dernier arrivait à Casablanca un premier train de manganèse et de cobalt venant de Marrakech. Ce minerai, d'excellente qualité, provient de l'Anti-Atlas, à l'Est de Tarroudant, où de hardis entrepreneurs ont commencé l'exploitation de gisements situés en pleine montagne à près de 2.000 mètres d'altitude.

L'activité des chercheurs est en effet très grande. Jusqu'au 30 novembre 1931, les Services des mines a délivré 4.501 permis de recherches et de prospection dont 1.734 sont encore en vigueur, et 105 permis d'exploitation.

On pense trouver du cuivre dans les régions désertiques de l'Anti-Atlas où des filons sont depuis longtemps utilisés par les indigènes. Mais il n'y a encore là rien de précis.

On a trouvé du fer en plusieurs endroits, spécialement près de Khénifra, au pied du Moyen-Atlas; mais le minerai serait de qualité assez inférieure.

Le charbon est recherché dans des terrains de l'époque carbonifère rencontrés en plusieurs régions. Un gisement important d'anthracite de bonne qualité reconnu et étudié à Djerada, au Sud-Ouest d'Oujda, sera incessamment mis en exploitation. On pense que le bassin houiller de Kenadza, dans le Sud-Algérien, se prolonge vers la Hammada jusqu'au Sud du Tafilelt, mais on n'en a pas encore la certitude.

Le pétrole est actuellement l'objet d'études et de recherches actuellement poursuivies. Un programme de sondages est méthodiquement exécuté au Sud de la chaîne rifaine, et n'a pas encore donné de résultats définitifs; mais des indices fort intéressants ont été recueillis. Des nappes sont attentes aux environs de Souk-el-Arba du Gharb et de Petitjean, où un puits a donné récemment pendant plusieurs semaines 1.500 litres par jour. Un autre puits creusé à Méquinez, au Nord-Est de Taza, donne depuis le début de janvier 1.000 litres par jour.

Certaines régions encore mal connues, voire même totalement inexplorées, nous réservent peut-être des surprises. Quoi qu'il en soit, les données que nous avons et les résultats positifs déjà obtenus autorisent d'assez beaux espoirs.

JEAN D'ARTOIS.

CHANSONS DE FRANCE

Ces mots à eux seuls sont évocateurs de tout un passé: « Chansons de France »! Elles ont accompagné les danses populaires de nos provinces, charmé les longues soirées des hivers monotones, bercé la jeunesse de nos grands'mères. Elles nous ravissent encore aujourd'hui par leur exquise simplicité, leur douce mélodie! Elles sont un peu de l'âme française d'autrefois et gardent toujours leur grâce dans un pays où la tradition demeure reine.

Reprise, par des jeunes filles de la Société lilloise, « chantées, dansées, mimées », comme disent les programmes, elles sont appelées, durant la fête de charité pour le Grand Séminaire de Lille, à connaître une vogue nouvelle.

Et ce ne sera pas un de leurs moindres attraits que de les voir gracieusement exécutées par une jeunesse qui demeure bien de son temps, qui aime le sport, l'auto, la T.S.F. et cette musique moderne des phonos et des hauts-parleurs, si envahissante pour sa gaieté et pour son rythme.

Les costumes du temps passés aux couleurs vives et chatoyantes, le décor original qui s'éclairera de mille faisceaux de lumières, donneront à ce spectacle d'art un caractère des plus séduisants.

L'assistance, si l'on en juge par la faveur avec laquelle fut accueillie cette idée généreuse, ne fera pas défaut. En sortant de la grande salle de vente, où chacun se sera laissé entraîner à multiplier ses largesses, il fera bon venir se reposer un peu et savourer le charme si pénétrant de ces agréables cantilènes.

Les séances se succéderont, le samedi 23, le dimanche 24 avril, à 15 h. 30 et à 17 h., dans le parloir du Collège Saint-Joseph, où vient d'être édifié un pittoresque théâtre.

Les cartes pour ces représentations artistiques — car il est bien entendu que l'entrée à la vente de charité est toute gratuite — sont déposées au Collège Saint-Joseph, 92, rue Solférino, où dès le mercredi 20 avril l'on pourra se les procurer, de 10 h. à midi et de 15 à 18 h.

Déjà de nombreuses places sont retenues, car chacun sait que ces réunions seront très recherchées. Le petit théâtre des chansons françaises, dans son éphémère durée, ne connaîtra pas la crise des spectacles. Tous les amateurs d'art et de musique s'y donneront rendez-vous.

M. LE GÉNÉRAL OUDRY, COMMANDANT LA 1re D. I. EST NOMMÉ AU COMMANDEMENT DE LA 16me RÉGION

Paris, 18 avril. — Le général de division Oudry, commandant la 1re division d'infanterie, est nommé au commandement de la 16e Région à Montpellier, en remplacement du général de division Dosse, appelé à un autre emploi.

Nous prions le général Oudry d'agréer nos sincères félicitations pour cet avancement si mérité.

Une grave affaire devant le Tribunal de Boulogne-sur-Mer

Hier lundi se sont poursuivis devant le Tribunal correctionnel de Boulogne-sur-Mer, les débats relatifs à une vaste entreprise de vagabondage spécial.

Le Tribunal s'est montré particulièrement sévère et a prononcé les condamnations suivantes: Jean-Michel Casanova, 3 ans de prison et 5.000 fr. d'amende; J.-Baptiste Casanova, à 3 ans de prison et 5.000 fr. d'amende; Ange Cotoni, à 1 an de prison et 500 fr. d'amende; Dompirre Albertini, à 2 ans de prison et 1.000 fr. d'amende.

Quant à l'une des jeunes filles, Renée Saunier, inculpée d'usage de faux passeports, le Tribunal l'a condamnée à 3 mois de prison avec sursis.

Les travailleurs chrétiens et les assurances sociales

Paris, 18 avril. — La Confédération française des travailleurs chrétiens a voté une résolution relative aux assurances sociales.

A la veille des élections législatives, s'élevant contre la campagne des adversaires de la loi du 5 avril 1928, la Confédération a décidé de faire appel à la solidarité des travailleurs en vue de s'opposer à toute modification essentielle de la loi.

Elle demande à ses syndiqués d'exiger de tous les candidats aux élections législatives des déclarations précises et publiques dans ce sens et, en cas de refus, de réserver leur liberté.

L'UNION FÉMININE CIVIQUE ET SOCIALE

« La femme sert le pays en servant la famille »

L'Union féminine civique et sociale groupe les femmes de tous les milieux sociaux qui veulent connaître et étudier à la lumière de la doctrine catholique les problèmes actuels concernant la famille, la profession, la cité, en vue d'y apporter une solution féconde.

Fondée en mars 1925 sous l'impulsion de l'Ecole normale sociale, elle agit au point de vue féminin dans la même ligne que les catholiques sociaux et compte dans son Comité de patronage des représentants des grandes organisations catholiques sociales; Action populaire, Semaines sociales, Secrétariats sociaux, Confédération française des travailleurs chrétiens, Confédération française des professions, Association catholique de la Jeunesse française.

L'U.F.C.S. est dirigée par un Conseil national représentatif des divers milieux sociaux. Elle donne ainsi la garantie qu'aucun de ces milieux ne sera négligé, et bénéficie des expériences de chacun d'eux.

Elle groupe ses adhérentes par cadres départementaux et par sections d'affinités; ex.: Section de femmes d'industriels, d'étudiantes, de commerçantes, d'employées, etc. Ses Groupes d'activité populaire (G.A.P.) et d'activités sociales (G.A.S.) sont très vivants à Paris.

L'U.F.C.S. veut multiplier les valeurs sociales et dans ce but [illegible] la doctrine sociale de l'Eglise [illegible] des Congrès, des Cercles, des journaux, des bibliothèques, des tracts et publications diverses, etc.

Ses organes périodiques sont:

« La Femme dans la Vie sociale », pour ses adhérentes de tous les milieux désireuses de suivre un mouvement d'idées et de recevoir une impulsion pour une action sociale générale.

« Notre Feuille », plus spécialement destinée aux femmes qui, dans les milieux populaires, ont besoin d'être formées et informées de façon tout à fait concrète.

L'Union féminine agit:

a) Par des initiatives sociales diverses (Ex.: Bureaux de lecture, Services d'aide mutuelle, Caisses de crédit mutuel, Achats économiques, Centres féminins de documentation et d'information) et tous autres services sociaux utiles.

b) Par des mouvements d'opinion créés par ses congrès, ses journaux, ses démarches, etc.

c) Par ses Commissions de travail qui, avec leurs filiales dans les départements, prennent en mains telle réforme d'ordre municipal ou législatif, et, après l'avoir agissent auprès des pouvoirs utiles.

Ces Commissions soutiennent telle initiative sociale ou tel projet parlementaire dans l'opinion et auprès des législateurs.

L'Union féminine civique et sociale, indépendante de tout parti politique, s'adresse le cas échéant à des hommes appartenant aux divers partis politiques lorsqu'ils peuvent appuyer telle ou telle de ses revendications sociales.

d) Par des démarches auprès des candidats aux élections pour leur faire adopter tel ou tel point de son programme social catholique.

Groupant 10.000 membres (en 1931) l'U.F.C.S. exerce une profonde influence en divers domaines, mais son action pourra s'étendre bien davantage si toutes les femmes soucieuses d'un meilleur ordre social veulent joindre leurs efforts à celui des adhérentes déjà groupées dans quinze cadres départementaux.

Gagner quelques abonnés au journal ou quelques adhérentes à l'Union féminine est donc un premier devoir.

Une brochure de trente-deux pages, très complète, apporte de nombreuses précisions sur l'Union féminine et son organisation. Dans une seconde partie, six récits circonstanciés, pris « sur le vif » donnent une idée de l'activité pratique de l'U.F.C.S.

Cette brochure est indispensable à toute adhérente. Prix: 2 fr. 50, 3 francs franco. Chèque postal: Paris 809-02.

ÉCHOS

KOLOSSAL. — Hitler a accompli une partie de sa campagne électorale en avion.

Son parti lui a, en effet, offert un magnifique biplan où brille la croix gammée.

Le chef des « nazis » ne raffole guère de ce mode de locomotion aérienne, qui lui donne de violents maux de tête.

Mais noblesse oblige; et Hitler n'a pas cru devoir se « dégonfler ».

Ses partisans rêvent d'ailleurs de lui donner, dans les airs, plus de commodités... Et ils sont allés en pourparlers avec le fameux Dr Eckener.

Hitler va-t-il maintenant avoir son zeppelin?

Ce serait évidemment « kolossal »!

* * *

Intestin mal réglé dérègle tout. Crampes, nausées, vertiges, douleurs dans les reins, rhumatismes... voilà votre lot quotidien! Rendez à l'intestin, maître de l'organisme, son fonctionnement régulier, en prenant, soir et matin, dans un verre d'eau, une cuillerée à café d'Eno's « Fruit Salt », seul vrai. « Sel de Fruit », auxiliaire indispensable des bonnes digestions, régulateur très doux de l'intestin. Dans toutes les pharmacies: 15 frs le flacon et 25 frs le double flacon.

Chronique électorale

A ROUBAIX

DANS la 7e ET 8e CIRCONSCRIPTION

Deux tracts de MM. Thellier et Lierman, candidats de Concentration républicaine, dont le texte va d'ailleurs être affiché, ont été distribués en ville.

En voici la teneur:

Monsieur Dupré,

Depuis six semaines, j'ai tenu dans la 8e circonscription onze réunions publiques contradictoires.

J'ai donné la parole aux orateurs socialistes et communistes.

Je suis allé porter la contradiction à Marty.

Je vous ai vainement appelé dans mes assemblées.

Vous m'avez envoyé des agitateurs et des violents.

Mes amis ont été frappés; leur domicile personnel n'est même plus respecté.

Vous n'hésitez même pas à boycotter les petits commerçants qui nous ont prêté leurs salles — comme ils l'auraient fait pour vous — et vous vous efforcez de leur enlever leur pain.

Les électeurs jugent sévèrement votre attitude qui démontre:

1° Que vous n'avez ni programme, ni arguments à m'opposer;

2° Que vous êtes décidé à répondre par des brutalités à mon invitation loyale;

3° Que vous ne voulez pas discuter sérieusement, devant le corps électoral, de la situation internationale et économique.

Vous évitez la recherche de solutions pratiques et vous ne voulez que le chahut pour couvrir votre défaite.

Cela ne peut durer.

Je prends mes responsabilités, dans l'intérêt de mes amis et des électeurs. Je vais poursuivre vigoureusement ma campagne, dans l'ordre et le calme que nous imposerons dans nos réunions privées.

L'électeur viendra étudier les problèmes sans vous.

Vous ne vous intéressez plus à lui.

Vous ne l'intéressez plus.

Paul Thellier.

* * *

Monsieur Lebas,

L'attitude de vos troupes d'assaut dans nos dernières réunions publiques, le sabotage organisé et les bagarres que vous avez provoquées, prouvent que vous avez décidé de nous interdire de porter la vérité républicaine devant le peuple.

Nos courageux militants ont été molestés et leur domicile personnel a été l'objet des violences des hommes à votre solde.

Je ne veux pas exposer les électeurs républicains au danger d'une meute déchaînée et je décide, avec mon ami Thellier, de ne plus tenir de réunions publiques.

Le peuple de la 7e circonscription opposera vos procédés de violences à nos arguments de sagesse et d'ordre.

Le parti socialiste, par son attitude indigne de citoyens français, a perdu la confiance du peuple et celui-ci le prouvera par son bulletin de vote le 1er mai.

Léon Lierman.

DANS LA 9e CIRCONSCRIPTION

La candidature de M. Surmont est acclamée à Tourcoing

Le succès obtenu par M. Charles Surmont, député sortant, maire de Mouvaux, lors de sa première réunion électorale, samedi à Bondues, s'est renouvelé lundi soir à Tourcoing où, dans la salle du café Decoopman, rue du Petit-Village, 33, sa candidature a été chaleureusement acclamée par 200 électeurs.

La séance est présidée par M. Albert Deschamps, ayant pour assesseurs MM. Delangre et Pierre Bonnet. A la table, prennent place: MM. Charles Surmont, Maurice Monvoisin, président du Comité de Concentration républicaine et Albert Boudewyn, adjoint au maire de Mouvaux.

M. Albert Deschamps en ouvrant la séance remercie les électeurs qui sont venus si nombreux afin d'entendre l'exposé du mandat de M. Charles Surmont. Il salue le distingué parlementaire qui depuis quatre ans s'est mis au service de ses concitoyens.

M. Paul Maréchal, conseiller général, apporte à M. Surmont l'assurance de l'appui de l'Alliance démocratique.

M. Maurice Monvoisin souligne le dévouement dont a témoigné M. Surmont et son ferme désir de travailler, dans l'intérêt général, sans oublier les intérêts de sa circonscription. Il insiste sur la nécessité d'une politique d'ordre qui s'impose de plus en plus.

M. Monvoisin critique le communisme qui reçoit ordres et directives d'un gouvernement étranger et le socialisme qui, en réclamant nettement la suppression de la petite propriété et le désarmement sans conditions, est tout aussi dangereux.

Il montre les dangers d'une France désarmée sans garantie et sécurité.

Les socialistes français ont, à la Chambre, borné leur rôle à l'obstruction et, après avoir refusé les responsabilités du pouvoir, ils critiquent maintenant les actes du Gouvernement.

— Les électeurs, dit M. Monvoisin, ne suivront pas M. Inghels, maire de Tourcoing, pas plus que M. Petit, candidat présenté par la Solidarité républicaine, qui représentent le Cartel dont les méfaits sont encore trop récents pour que nous ayons pu les oublier. C'est vers le candidat de la Concentration républicaine, M. Charles Surmont, qu'ils se tourneront. Il y a quatre ans, ce même candidat se présentait à vos suffrages avec le programme de M. Poincaré. Il se représente aujourd'hui avec un programme basé sur des possibilités et non pas plein de promesses qu'il sait que nul ne pourrait tenir.

Dans les commissions dont faisait partie M. Surmont, ses avis ont été écoutés et ses conseils suivis. Son travail parlementaire et l'appui qu'il a accordé à tous ceux qui l'ont sollicité prouvent qu'il ne s'est pas contenté d'un titre honorifique.

M. Surmont connaît les besoins des humbles et des faibles, il a été et restera le défenseur des classes laborieuses. Les électeurs assureront sa réélection le 1er mai.

M. Charles Surmont, dans une causerie familière, montra son action au sein du Parlement. S'écartant des vaines luttes politiques, il n'a cherché qu'à servir les intérêts du pays. Au cours des débats parlementaires, lors du vote des lois sociales et de finances et lors de la discussion des problèmes internationaux, il a soutenu les gouvernements soucieux d'assurer la restauration sociale et financière du pays entreprise par M. Poincaré.

M. Surmont fait justice des reproches adressés à la majorité de la Chambre et souligne que la situation de la France peut être comparée avantageusement à celle des autres nations. Repoussant le mirage trompeur du socialisme, il indique les points principaux de son programme relatifs à la politique générale, sociale, économique et financière et réclame l'union de tous les républicains nationaux afin d'éviter un retour au pouvoir des cartellistes.

En politique extérieure, fondièrement attaché à la politique de paix, il ne perd pas devue la sécurité de la France. M. Surmont rappelle qu'ancien combattant et appartenant à une famille de vieux républicains, il a toujours cherché à réaliser l'union dans le travail, l'ordre, la liberté, le respect de la conviction de chacun. A tous les électeurs républicains, il adresse un appel afin d'écarter tous ceux qui voulaient dissocier notre pays.

Le discours de M. Charles Surmont est couvert d'applaudissements.

M. Albert Deschamps félicite le député sortant et en lançant de nouveau toute son activité, il fait acclamer son nom. La réunion se termine à 22 h., par les cris de « Vive Surmont! » longuement répétés.

* * *

Un nouveau candidat

La « gauche radicale laïque » vient de désigner comme candidat aux prochaines élections législatives, M. Armand Wagnon, ancien instituteur, officier de l'Instruction publique, conseiller municipal de Tourcoing.

DANS LA 10e CIRCONSCRIPTION

Une magistrale conférence de M. Groussau, à Halluin

Les électeurs lui font un chaleureux et reconnaissant accueil et applaudissent avec enthousiasme son programme social de paix et de concorde

Infatigable et toujours alerte, M. Groussau, le vaillant député sortant de la 10e circonscription, poursuit sa campagne avec le même succès. Lundi il se trouvait à Halluin, où le Comité de l'Union patriotique avait organisé une réunion, dans la salle des Fêtes du Café de la Mairie, place de l'Eglise, par M. Victor Walbrou-Pattyn. Plusieurs centaines d'électeurs y assistaient.

La réunion s'est ouverte à 17 h. 30, sous la présidence de M. Edouard Delattre-Lemaître, président du Comité.

L'allocution de M. E. Delattre

M. Edouard Delattre, au nom de la nombreuse assistance, salue M. Groussau et fait de lui un éloge délicat et mérité, rappelant son attitude parlementaire si digne, si probe et aussi si bienfaisante, disant les services nombreux rendus dans tous les domaines à ses mandants. Et il signale ensuite les efforts réalisés par le vaillant représentant de la 10e circonscription au cours de son mandat, efforts couronnés bien souvent de succès.

Il engage, en terminant, les électeurs présents, à s'unir afin d'assurer à M. Groussau une brillante et triomphale victoire.

La fin de cette allocution est marquée par les applaudissements unanimes et chaleureux de l'assistance.

Le discours d M. Groussau

Prenant ensuite la parole, M. Groussau dit combien il est touché de la réception qui lui est faite et le plaisir qu'il éprouve de se retrouver parmi ses fidèles électeurs halluinois.

En sollicitant de nouveau les suffrages des électeurs, M. Groussau affirme n'avoir d'autre ambition que celle de continuer à servir les idées et les intérêts dont il s'est toujours fait le défenseur et déclare nettement se classer parmi les députés d'union nationale.

Et c'est ainsi qu'il est venu à faire l'éloge de M. Tardieu, dont il montre la valeur, « Nul, dit-il, depuis trente ans, ne l'a dépassé; il est actuellement l'homme le plus capable de défendre les intérêts de la France à l'intérieur et à l'extérieur et d'assurer au pays une ère de paix et de sécurité.

Puis M. Groussau en vient au compte rendu de son mandat et il signale les missions qu'il a remplies au sein des différentes commissions et les moyens employés par lui pour la défense des véritables intérêts du pays.

Il s'étend surtout sur les efforts qu'il a accomplis dans le domaine social, religieux et économique et les résultats recueillis par son action.

M. Groussau a enthousiasmé l'auditoire par sa parole ardente et généreuse, par son éloquence claire et précise.

L'ordre du jour acclamant la candidature de M. Groussau est voté avec enthousiasme

Le secrétaire du Comité, M. Joseph Toulemonde, propose à l'assemblée l'ordre du jour suivant:

Un nombre important d'électeurs [illegible] réunis dans la grande salle des fêtes du Café de la Mairie, après avoir entendu le magistral exposé de la politique de progrès, de concorde et de paix, suivie depuis trente ans par leur sympathique, admirable et infatigable député, M. Groussau, le remercient chaleureusement pour ses éminents services et lui [illegible] de rendre à tous : employés, ouvriers, [illegible] anciens combattants, familles [illegible], agriculteurs, fonctionnaires, etc., et prennent l'engagement d'unir leurs efforts pour assurer le succès de sa réélection au [illegible] du 1er mai prochain.

Cet ordre du jour est approuvé avec enthousiasme et la réunion se clôture par un chaleureux vivat en l'honneur du vaillant député.

A l'issue de cette réunion, M. Groussau a reçu un certain nombre d'électeurs, parmi lesquels des fonctionnaires, qui venaient le remercier des services qu'il leur avait rendus et lui apporter leurs voeux de succès.

Une CONFÉRENCE de M. GROUSSAU A LINSELLES

Le dimanche 24 avril, à 15 h. 30, dans la salle du Café se l'Etoile, rue Clemenceau, à Linselles, aura lieu une réunion électorale privée, à l'occasion des élections législatives.

M. Groussau, député sortant, candidat dans la 10e circonscription, rendra compte de son mandat.

Dernière Heure

Goulette et Sabel sont arrivés à Miamey

Miamey, 18 avril. — Les aviateurs Goulette et Salel, profitant d'une accalmie matinale, ont décollé de Colomb-Béchar à 5 h. 45. Ils ont trouvé des vents de sable, à midi, après Bidon. Ayant perdu la piste devenue invisible, ils ont survolé Gao au compas à deux mille mètres d'altitude. Ils ont atterri à Miamey à 18 h. 30.

Dernières nouvelles sportives

BOXE

Kid Francis bat Huat aux points

Paris, 18 avril. — Ce soir, au Palais des Sports, Kid Francis a battu Eugène Huat, en dix reprises, aux points.

Kid Francis sera opposé prochainement au champion du monde A. Brown.

Ce matin, au Cirque d'hiver, Frapper bat Kid Boss aux points. — Le poids lourd Aries bat l'italien Simonetti par k.o. au deuxième round. — Colombo bat Kosak (jet de l'éponge au troisième round. — En huit reprises, Guy Bonnaure a battu Olivecit aux points.

L'Allemand Walter Neusel bat au premier round le français Forgeon, par k.o.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 18 avril.

[illegible] américain, baisse 10; [illegible] égyptien, sakellaridis, baisse 30; upper, baisse 10; pilon, baisse 10.

	New-York			Nouv. contr.		New-Orléans	
Terme	Préc.	Jour				Préc.	Jour
[illegible]	[illegible]	[illegible]	—	—	—	6.26	6.12
[illegible]	[illegible]	[illegible]	—	—	—	6.22	6.07
[illegible]	[illegible]	[illegible]	—	—	—	6.38	6.25
[illegible]	[illegible]	[illegible]	—	—	—	6.62	6.48
[illegible]	[illegible]	[illegible]	—	—	—	6.78	6.65
[illegible]	[illegible]	[illegible]	—	—	—	6.87	6.72
[illegible]	[illegible]	[illegible]	—	—	—	7.01	6.87

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, [illegible]; aux ports du Golfe, 9.000; aux ports du Pacifique, [illegible]; dans les villes de l'intérieur, [illegible].

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, [illegible]; France, [illegible]; Continent, 10.000; [illegible].

Revue du marché de New-York

[illegible] — Pour que le marché [illegible] favorable, des gens [illegible] nécessairement du plus en [illegible] malheureusement, rien ne [illegible] de qui insuffler [illegible] la lourdeur qui [illegible] à l'ouverture. Ce [illegible] des réa- [illegible] une lourdeur de décou- [illegible] transactions sont réduites au [illegible] dans une atmosphère à peu [illegible] les cours s'effritent lentement. [illegible] le mouvement rétrograde [illegible] les ferroviaires font même [illegible] certain ajout, mais finalement [illegible] qui clôture la [illegible].

LES VENTES DE LAINES

Londres, 18 avril. — Marché plus animé. Mérinos [illegible] cotisés comme, tendance meilleure. Catalogues peu intéressants dans les genres continentaux. Offert 5.000 balles. Anglais principaux acheteurs. On retire 15.

Brisbane, 18 avril. — Marché irrégulier. Cours sensiblement à la parité de [illegible] la semaine dernière. Japonais très acheteurs. Les Allemands se remettent plus délibérément aux achats. Les Français sont hésitants.

Un jeune pilote aviateur est projeté de son appareil, qui tombait en vrille, et il vient s'écraser sur le sol, à Berck-sur-Mer

Lundi après-midi, vers 15 heures, M. Edmond Ducorroy, âgé de 20 ans, jeune pilote-aviateur, se livrait à un vol au-dessus de Berck. Il était à environ 2.000 mètres d'altitude, lorsque l'appareil tomba en vrille. Le pilote fut projeté hors de la carlingue et vint s'écraser sur le sol, à 1.500 mètres des débris de l'appareil.

M. Edmond Ducorroy avait passé son brevet de pilote il y a quinze jours et appartenait à une famille de Berck.

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 19 avril 1932 N° 41.

LA JUSTICE DE ROCAMBOLE

PAR

FRÉDÉRIC VALADE

— J'espère, avait répété le mulâtre, que vous n'avez pas été ennuyés à cause des billets?

Il avait les meilleures raisons du monde pour savoir que personne ne pourrait avoir le moindre désagrément au sujet des fameux faux billets, mais il ne voulait pas paraître trop curieux des affaires de ses compagnons.

— Non! non! assura Brin-d'Amour. De ce côté-là, tout va bien. Ça marche comme sur des roulettes.

Du regard, il consulta Rigolo.

Celui-ci eut un geste affirmatif.

— Ce qui nous embête, reprit l'apache, c'est que Rigolo ne peut pas vendre sa bague.

— Quelle bague?... questionna Padrona.

— C'est une drôle d'histoire! expliqua Rigolo. Figurez-vous que l'autre semaine, en descendant du square Saint-Pierre, j'ai trouvé sur le trottoir de la rue de Steinkerke, celle qui arrive en face du square d'Anvers, deux bagues enveloppées dans un morceau de papier.

« Il y en avait une qui ne valait pas cent sous. J'en ai fait cadeau à la Mouette. Elle n'en voulait pas; mais, pour ne pas me fâcher, elle a fini par l'accepter.

« J'ai montré l'autre à un copain qui s'y connaît. Il m'a dit que j'en trouverais au moins mille francs. C'est une riche affaire.

« **Seulement, vous comprenez, si je vais demander à un bijoutier de me l'acheter, il se dépêchera d'envoyer chercher un agent. Faudra aller chez le commissaire, qui m'accusera d'avoir volé la bague. Vous voyez d'ici la suite.**

« Quand vous êtes arrivé, les copains et moi, nous parlions de ça, et ils étaient aussi embêtés que moi. »

Padrona n'avait pas cru un mot de la trouvaille, bien qu'elle fût possible. Il se garda, néanmoins, de paraître en douter.

— Voyons la bague! dit-il.

Rigolo la tira de sa poche et la lui montra.

C'était une chevalière en or, très massive, et surmontée d'un gros diamant, d'une pureté parfaite.

— Diable! fit le mulâtre, ça n'est pas de la fantaisie, en effet!... C'est même tout ce qu'il y a de beau, bien qu'un peu ancien. Je comprends, ajouta-t-il, que ce soit difficile à vendre. C'est pour le coup qu'il y aurait des désagréments!

— Pour nous, c'est vrai! dit l'Elégant... Mais, monsieur Padrona, une supposition que vous voudriez bien la prendre pour la repasser à un marchand...

Padrona eut un mouvement de refus.

— Oh! insista à son tour Brin-d'Amour, ça ne pourrait pas vous gêner. Vous n'êtes pas comme nous. Vous avez l'air d'un homme qui peut être le propriétaire d'une belle bague, et même de plusieurs. La preuve, c'est que vous en avez aux doigts. Ça nous ferait plaisir, vu que nous devons partager avec Rigolo.

L'affaire ne plaisait guère au mulâtre.

Mais il avait besoin des trois bandits.

Ce n'était donc pas le moment de les contrarier.

D'autre part, de même qu'un grand nombre d'hommes de couleur, Padrona adorait les bijoux.

— Entendu! accepta-t-il.

Il passa la bague à l'un de ses doigts et la contempla avec complaisance.

— Maintenant, reprit-il, parlons d'autre chose. J'ai probablement un service à vous rendre.

Il regarda froidement les trois apaches.

— Je ne vous demande pas de me faire des confidences, continua-t-il, attendu que vos affaires ne sont pas les miennes et ne me regardent pas; mais êtes-vous bien sûrs de ne rien avoir à démêler avec la police et avec la justice? Oui ou non? Rien de plus.

Les trois drôles restèrent silencieux.

Il parut même à Padrona qu'ils étaient très troublés.

Brin-d'Amour se décida à parler.

— Ça se pourrait! dit-il, la voix un peu blanche.

— Eh bien! déclara le mulâtre, si j'ai un conseil à vous donner, c'est de vous méfier de Finacier. J'ai cru bien faire en l'amenant ici, parce qu'il peut servir à l'occasion... mais je le regrette.

— Pourquoi ça? demanda l'Elégant.

—